



SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS  
ADMINISTRATIFS TECHNIQUES SCIENTIFIQUES  
ET INFIRMIERS

SECTION DES PERSONNELS TECHNIQUES  
52 rue de Dunkerque 75009 PARIS  
Tel : 01 55 34 33 20 Fax : 01 44 53 01 14 <http://snapatsi.fr>

Mr Hugues THIBAUT  
Secrétaire National  
Chargé des Personnels Techniques  
Tel : 06 17 08 55 40  
[hugues.thibault@snapatsi.fr](mailto:hugues.thibault@snapatsi.fr)

Montélimar, le 21 mars 2012

Monsieur Luc PRESSON  
Directeur Central des C.R.S.  
84, rue de Villiers  
92300 LEVALLOIS-PERRET

Monsieur Le Directeur Central,

Dans le cadre de la gestion des personnels techniques affectés en Compagnies Républicaines de Sécurité, les Secrétariats Généraux des compagnies de service général utilisent le logiciel WIN SG.

Les ouvriers d'état spécialisés cuisiniers, sont assujettis à une gestion hebdomadaire de leur temps de travail.

Au-delà de leur durée moyenne de travail journalier, ces personnels génèrent des heures supplémentaires au cours de la semaine qui sont enregistrées et réparties selon plusieurs taux qui évoluent au regard de leur nombre et de la période dans laquelle ces heures sont effectuées (journée ou nuit).

Le logiciel de gestion WIN SG permet un enregistrement et une ventilation exacte de ces heures lorsque l'outil est utilisé parfaitement.

A ce jour, il apparaît, qu'une mauvaise utilisation du logiciel dans certaines compagnies a pour conséquence directe une perte sèche d'heures supplémentaires pour les ouvriers d'état cuisiniers concernés.

Compte tenu que la plupart des dernières semaines de chaque mois basculent sur le mois suivant, si l'enregistrement de ces heures est clôturé en cours de semaine pour cause de fin de mois, le reliquat d'heures supplémentaires effectuées sur cette semaine considérée, est reporté sur le mois suivant mais au taux initial d'enregistrement.

Dans ce cas précis, le logiciel WIN SG ne permet plus la ventilation au regard des différents taux.

Au regard de ces éléments, je sollicite de votre haute bienveillance, qu'un état des heures supplémentaires non ventilées à leurs taux respectifs soit étudié pour chaque ouvrier cuisinier depuis la mise en place de l'instruction de gestion du 17 octobre 2007 et qu'une régularisation de ces heures soit effectuée individuellement.

Dans un second temps, je souhaiterais que les fonctionnaires utilisateurs WIN SG bénéficient d'un rappel ou d'une information liée au point que je vous ai évoqué précédemment afin qu'il n'y ait plus d'iniquité de gestion selon les services.

Persuadé de l'intérêt que vous porterez à la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur Le Directeur Central, mes très respectueuses salutations.

Hugues THIBAUT

